

LE PASSÉ REFAÇONNÉ

*Mémoire et oubli dans les Histoires de Marseille,
de Robert Ruffi à Louis-Antoine de Ruffi*

1. L'historiographie urbaine de l'époque moderne est faite d'éléments composites et de gisements successifs. Elle est en effet une réflexion aux voix multiples et aux intérêts divergents qui procède à la mise en mémoire sociale de ce qui est digne d'être retenu et qui deviendra histoire. Or, ce qui est digne de mémoire est justement soumis à discussion : l'histoire d'une ville apparaît ainsi, même écrite par un auteur individuel, comme le résultat d'une négociation dans un contexte urbain et extra-urbain conflictuel et complexe. Ce qui frappe dans les travaux sur l'historiographie française à l'époque moderne, c'est la place marginale accordée aux histoires urbaines, surtout en comparaison avec d'autres pays où la trame des chroniqueurs et mémorialistes urbains constituait un berceau privilégié de l'histoire¹. Le XVII^e siècle a été désigné comme la période cruciale où naît, grâce à l'érudition antiquaire qui établit avec la distinction entre sources originales et sources dérivées, la méthode historique moderne². Or, les efforts en milieu urbain semblent s'effacer devant les débats sur l'histoire générale entre érudition et philosophie. Confrontés à une histoire qui chantait la gloire du souverain, les

1. On renvoie sommairement à Philippe DESAN, *Penser l'Histoire à la Renaissance*, Caen, 1993. Cf. cependant Claire DOLAN, « L'identité urbaine et les histoires locales publiées du XVI^e au XVIII^e siècle », *Canadian Journal of History* 27, 1992, p. 277-298.

2. Arnaldo MOMIGLIANO, « Ancient History and the Antiquarian », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes* XIII, fasc. 4, 1950, p. 285-315; Chantal GRELL, *L'Histoire entre érudition et philosophie*, Paris, 1993.

érudits et historiens urbains semblent dans une position défensive. Ils se justifient auprès de « ceux qui n'estiment pas les histoires particulieres pour avoir des bornes trop estroites, & ne pouuoir produire en vn si petit espace beaucoup d'euemengs Illustres, dont l'agreable diuersité contente les esprits curieux ». L'histoire d'une ville comme Marseille aurait néanmoins « dequoy prendre & tenir le Lecteur, par les merveilles de sa naissance & de son progrez », par « les marques de grandeur qui la rendent comparable aux plus celebres Republicques de l'Europe³ ». Bref, l'histoire urbaine est une histoire particulière, certes, mais une histoire exemplaire, puisque son objet est une ville unique.

Mais l'intérêt de l'historiographie urbaine ne réside peut-être pas tant dans le fait de sa participation mineure au mouvement général de l'érudition et de son dépassement par l'histoire philosophique des Lumières. On le trouve plutôt dans les connotations politiques et sociales de la transformation de l'expérience urbaine dans la mémoire sociale et l'histoire. Les recherches sur les conflits et révoltes urbains du XVI^e-XVII^e siècle, si elles puisent largement dans les sources narratives, n'ont pas toujours suivi attentivement la mise en forme historiographique de ces événements⁴. Le transfert des souvenirs individuels dans une mémoire collective, puis dans des histoires urbaines autorisées ne saurait être conçu comme le passage d'une ligne de démarcation nette entre mémoire et histoire⁵. Dans les pages qui suivent, on se situe en amont de cette histoire avec un grand H, pour suivre de près la formation d'une mémoire sociale comme une création collective et conflictuelle entre les groupes urbains⁶: d'abord la négociation entre les contemporains des événements et ceux qui s'en souviennent encore des versions admises, voire légitimes, du passé ; puis la mise en écriture dans des histoires urbaines ou provinciales consacrées par les subventions accordées par les autorités. Ces histoires qui relatent les guerres de religion ou les luttes des Frondes constituent ainsi un temps fort du refaçonnement et de « l'émendation du passé⁷ » pour adapter les histoires particulières à l'objec-

3. Antoine de RUFFI, *Histoire de Marseille...*, Marseille, Claude Garcin, 1642, préface (non fol.) [désormais Ruffi, *Histoire*, 1^{re} éd.].

4. Georges DUBY (dir.), *Histoire de la France urbaine*, vol. III : *La ville classique*, éd. par Emmanuel LE ROY LADURIE, Paris, 1981 ; William BEIK, *Urban protest in seventeenth-century France*, Cambridge etc., 1997.

5. Voir Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective* (1950), éd. Gérard NAMER, Paris, 1997. Cf. Peter BURKE, « History as Social Memory », in : Thomas Butler (éd.), *Memory. History, Culture and Mind*, Oxford, 1989, p. 97-113.

6. Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire* (1925), rééd. par Gérard NAMER, Paris, 1994.

7. Yves-Marie BERCÉ, « Richelieu : la maîtrise de l'histoire et le conformisme historique », in : Miriam YARDENI (dir.), *Idéologie et propagande en France*, Paris, 1987, p. 98-115, ici p. 104.

tif politique général postulé au XVI^e siècle déjà par La Popelinière : « l'histoire se règle au compas du gouvernement⁸ ».

2. La longue gestation de la première histoire imprimée de Marseille permet de suivre de près ce processus de la transformation de la mémoire en histoire. Si les milieux marchands marseillais ont contribué à faire imprimer des portulans ou le droit maritime catalan⁹, on n'y peut guère parler d'une « historiographie marchande¹⁰ ». Il y a sans doute un intérêt pour l'histoire et la géographie, largement influencé par l'Italie, dans les groupes dirigeants marseillais, nobles marchands et juristes confondus. Mais la recherche antiquaire, les mémoires plus développés et l'écriture de l'histoire sont plutôt, comme ailleurs dans le royaume, un terrain de dilection des juristes. Les conflits et crises du XVI^e siècle provoquent une éclosion de textes¹¹ qui intègrent l'histoire familiale et l'action personnelle : dans un simple journal, tel l'apothicaire Honnorat de Valbelle¹², sous forme de mémoires historiques comme l'avocat Nicolas Bausset¹³ ou encore comme le récit d'événements importants – tel le siège de 1524 – comme dans l'« Histoire mémorable » du notaire Amiel Prat¹⁴.

8. Lancelot du Voisin de LA POPELINIERE, *Histoire des histoires*, Paris, 1599, p. 374 (rééd. Paris, 1989). Voir pour le XVII^e siècle Orest RANUM, *Artisans of Glory*, Chapel Hill, 1980; Chantal GRELL et François LAPLANCHE (éd.), *La Monarchie absolutiste et l'histoire en France*, Paris, 1987; Peter BURKE, *The Fabrication of Louis XIV*, New Haven-Londres, 1992.

9. Le marchand marseillais Guillaume Giraud finance une traduction française du *Consolat de Mar* par l'avocat François Mayssoni : *Le livre du consolat...*, s.l. [Aix-en-Provence], Pierre Roux, 1577. La même année, Roux imprime pour le compte de Giraud *Le Portulan contenant la description tant des mers du Ponent ... que de la mer Méditerranée, ou du Levant...*, Aix-en-Provence, Pierre Roux, 1577. Jacques-Thomas BORY, *Les origines de l'imprimerie à Marseille*, Marseille, 1858, p. 3-4.

10. Christian BEC, « L'historiographie marchande à Florence au XIV^e siècle », in : id., *Florence 1300-1600 : Histoire et culture*, Nancy, 1986, p. 131-153.

11. Pour les livres de raison en Provence voir Charles de RIBBE, *Les familles et la société en France avant la Révolution d'après des documents originaux*, Paris, 1873; id., *La société provençale à la fin du Moyen Age d'après des documents inédits*, Paris, 1898 (réimpr. Marseille, 1975). Natalie Z. DAVIS, « Ghosts, Kin, and Progeny : Some Features of Family Life in Early Modern France, *Daedalus*, printemps 1977, p. 87-114; Christiane KLAPISCH-ZUBER, « L'invention du passé familial à Florence (XIV^e-XV^e s.) », in : *Temps, mémoire, tradition au Moyen-Age*, Aix-en-Provence, 1983, p. 95-118.

12. Honorat de VALBELLE, *Histoire journalière (1498-1539)*, éd. V.-L. BOURILLY et al., 2 vol., Aix-en-Provence, 1985.

13. « Mémoires du lieutenant Bausset concernant les derniers troubles de la ville de Marseille... », in : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Ligue en Provence. Besaudun-Bausset-Cassaignes*, Aix-en-Provence, 1866.

14. « Histoire mémorable des choses advenues au pais de Provence, à l'arrivée de monsieur Charles de Montpensier..., en l'an M.D. XXIII... » [1608 ?], Bibliothèque Méjanès, Aix-en-Provence, ms. 925 (684 - R. 229, 677).

Les « Mémoires » de Robert Ruffi¹⁵ unissent d'une certaine manière les différents aspects. S'il y a chez lui sans doute un lien entre la préoccupation pour une histoire familiale et l'histoire tout court, le penchant pour l'histoire s'inscrit plutôt dans un intérêt culturel multiple, dans le cercle autour de Bellaud de la Bellaudière, qui trouve son expression dans ses poèmes en langue française et provençale¹⁶. Rédigés séparément des livres de raison consacrés surtout aux événements familiaux (baptêmes, mariages, etc.)¹⁷, les « Mémoires » de Robert Ruffi sont aussi le résultat d'un travail commandé par les consuls sur les archives de la commune : il avait été nommé en 1593 « archivaire à vie » de la ville¹⁸. L' *Histoire de Marseille* de ou plutôt des Ruffi est en réalité une œuvre collective, une sorte d'entreprise familiale qui s'étend sur quatre générations. C'est aussi une œuvre collective dans ce sens que la parution est négociée avec les autorités politiques de la ville. En effet, la première *Histoire de Marseille* imprimée est publiée en 1642 par Antoine de Ruffi, conseiller en la sénéchaussée¹⁹. Le conseil de la ville décide en 1641 de la faire imprimer aux frais de la communauté²⁰. Antoine de Ruffi pouvait s'appuyer sur le travail commencé par son grand-père dont les mémoires étaient restés manuscrits²¹. Son fils Louis-Antoine de Ruffi les reprendra ensuite pour sa seconde édition augmentée de l'œuvre du père en 1696, également subventionnée par la ville²².

15. Robert RUFFI, « Mémoires », Musée Arbaud, Aix-en-Provence, MQ 112 [désormais : « Mémoires »]. Robert Ruffi (1542 - 1634/1636), fils de Barthélemy (avocat au parlement d'Aix, 1539 assesseur de Marseille), notaire royal et apostolique, secrétaire-greffier de l'évêque de Marseille, marié avec Marthe de Morineau, fille de François, gentilhomme de Tarascon, 1577 viguier de Marseille. *Les Bouches-du-Rhône*, t. IV, 2 : *Dictionnaire biographique des origines à 1800*, par Paul MASSON, Paris-Marseille, 1931, p. 434.

16. Louis BELLAUD DE LA BELLAUDIÈRE, *Obros et Rimos provenssalos...*, mes en sa luzour par Pierre Paul, Escuyer de Marseille; Pierre PAUL, *Barbouillado et phantazies jornalieras...*, Marseille, 1595 (réimpr. Marseille, 1974). Robert RUFFI, « Poésies provençales », Musée Arbaud, Aix-en-Provence, MQ 111, éd. partielle : Robert RUFFI, *Poésies provençales*, éd. Octave TEISSIER, Marseille, 1894.

17. Musée Arbaud, Aix-en-Provence, MQ 101-110 surtout MQ 109, Livre de raison.

18. Archives de la ville de Marseille [désormais ACM], BB 53, fol. 263-264 (29 juin 1593).

19. Antoine de Ruffi (1607-1689), fils de Pierre et de Françoise du Bois, pendant 24 ans conseiller en la Sénéchaussée de Marseille, nommé conseiller du Roi en 1654, *Dictionnaire biographique, op. cit.*, p. 434. Il publia aussi, entre autres, une *Histoire des comtes de Provence*, Aix-en-Provence, 1655, imprimée avec le concours de l'assemblée des communautés de Provence.

20. « Plus ledit sieur de la Salle, premier consul, auroit aussi proposéz qu'il a esté adverti que le sieur conseiller de Ruffi, porté de zelle et d'affection pour la gloire et l'honneur de sa patrie, auroit travaillé depuis quelques années à la compozition de l'ystoire de Marseille, où il a desduit tout ce qu'il c'est [*sic*] passé de temps en temps de plus mémorable depuis la fondation de la ville jusqu'à présent. Mais d'aultant que cest ouvrage, soit pour la bonté particuliere, soit pour la gloire d'une ville si celebre, soit encore pour les advantages que le public en peult retirée [*sic*], mérite de voir le jour, il trouve à propos de prier le dit sieur de Ruffi au nom de toute l'assemblée de vouloir permettre qu'il soit mis soubz la presse aux fraix et despans de la communauté. » ACM, BB 80, fol. 9v-10 (10 novembre 1641).

21. RUFFI, *Histoire*, 1^{re} éd., préface (non fol.).

Ces « Mémoires » sont particulièrement intéressants pour les conflits de la seconde moitié du XVI^e siècle, surtout la domination de Marseille par les ligueurs extrémistes dans les années 1590²³. Le cahier consacré par Robert Ruffi au temps de la Ligue à Marseille est un récit justificatif d'un auteur qui fut aussi un acteur pendant la Ligue. Un indice de l'implication compromettante pendant la période de la « tyrannie » de Charles de Casaulx, premier consul, et Louis d'Aix, vignier, entre 1591 et 1596, est justement la nomination comme archivare de la commune en 1593. Le premier consul Charles de Casaulx plaida son cas : un archivare serait nécessaire pour préserver les actes de la communauté; Ruffi serait le mieux qualifié pour traduire les titres et actes fondamentaux en langue vulgaire; la traduction et le classement rendraient le « trésor caché » enfin accessible aux citoyens de la ville²⁴. On pourrait voir dans l'argument qu'il fallait publier les statuts de la commune, une polémique populaire contre le régime du secret telle qu'on la trouve dans beaucoup de révoltes urbaines à l'époque moderne. Mais l'argumentation est littéralement reprise bien après la chute de Casaulx, lorsque le conseil de la ville discute toujours, en 1612, du projet de publication des statuts et actes fondamentaux dont on avait chargé le notaire Robert Ruffi²⁵. La délibération du conseil s'inscrit

22. *Histoire de Marseille*, 2^e édition revue et augmentée par Antoine Ruffi et Louis-Antoine de Ruffi [désormais Ruffi, *Histoire*, 2^e éd.], 2 t. en 1 vol., Marseille, Henri Martel, 1696; ACM, BB 131, fol. 134v-35v (22 août 1695) : la ville donne 1000 l.t. Louis-Antoine de Ruffi (1657-1724), second fils d'Antoine et de Claire de Cipriani, publia des *Dissertations historiques et critiques sur l'origine des comtes de Provence*, Marseille, 1712; une *Histoire de Saint-Louis, évêque de Toulouse et de son culte*, Avignon, 1714, et laissa une histoire manuscrite des évêques de Marseille.

23. Wolfgang KAISER, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions, 1559-1596*, Paris, 1992.

24. ACM, BB 53, fol. 263v-264 (conseil du 29 juin 1593). Il est nommé aux gages de 20 écus par mois. Il devient ainsi le premier archiviste de Marseille, même si le terme de « secrétaire et archivare » apparaît déjà au premier XVI^e siècle dans les délibérations du conseil.

25. Dans la séance du conseil, le premier consul Antoine de Forbin, sieur de Gardanne, « a encores remonstré que comme ceste [ville] a toujours heu la repputation d'estre une des mieux pollicées de l'Europe dont plusieurs grans autheurs nous en laissent plain tesmoinaige. Toutesfois ont voit bien peu de son antien lustre en nostre estat de présent, estans accroire que tout ce qu'il y peult estre de reste, ce sont les estatus que nos majeurs nous ont délaissé depuis qu'estoit libre à soy pour servir de loy municipale et retenir les cittoyens en bonne amittie et paix, leur retranchant plusieurs procès. Mais se sont estatus ignorés à l'universel des habitans. Ores qu'ils soient dans nos archifs incogneus et non communiqués au public comme ung trésor caché et inutile, lequel désirait descouvrir et randre communicable au public parmi nous, ainsin qu'il y a peu de bonnes villes en ce royaume qu'il n'ayent mise [*sic*] au jour et fait imprimer les estatus qu'ilz ont. Nous assamblé de pourvoir aux nottes, et d'aultant que le sieur Robert Ruffy, natif et cittoyen de la ville, personnage fort capable autresfois, avoict pris la peine de y donner commencement pour les extraire, ranger et réduire en ung vollume affin d'estre puis imprimés et servir à ung chascun », ACM, BB 60, fol. 173v-174 (11 novembre 1612) : Ruffi devait continuer « d'extrere, ranger et réduire les dits status de la ville en ung vollume pour appres ester imprimer [*sic*] et servir à l'utilité publique d'ung chascung, que aussy de fere le répertoire général des dits tiltres et documents que sont aux caissons des archifs » (fol. 147).

en fait dans toute une série d'œuvres de la mise en histoire du passé des villes et de la Provence subventionnées par les conseils municipaux respectifs ou les Etats de la Provence²⁶. Dans le même désir de s'appropriier les monuments et documents de l'histoire de la ville, le conseil municipal de Marseille par exemple, avait répondu, en 1608 et 1611, favorablement à la requête d'Hector de Soliers, écuyer d'Aix, de subventionner la traduction des parties sur la « République de Marseille » de l'ouvrage de son père²⁷. Explicitement, les consuls prescrivent pour la version française des *Antiquitez de Marseille* la traduction des chapitres de paix du XIII^e siècle²⁸.

Mais la position du mémorialiste Robert Ruffi après la chute des dictateurs fut plus délicate, car son civisme affiché ne se limitait pas à la défense des libertés et franchises de la bonne ville, mais avait apparemment dévié, dans les années 1590, dans un soutien à l'aventure de la « cité-république » des ligueurs marseillais. En effet, par sa position de « bulletaire-archivair », il était en contact quotidien et intime avec les deux « dictateurs » Charles de Casaulx et le viguier Louis d'Aix. Mais selon ses propres dires, la liaison étroite avec Charles de Casaulx avait commencé bien avant, en 1592 : poursuivi par les partisans du duc de Savoie, parce qu'il aurait dit en 1591 que la comtesse de Sault serait venue en ville « pour marier Marseille avec son Altesse », Ruffi aurait « demeuré ung an à l'ombre, changeant d'une maison à l'autre par craincte d'estre mal traité ». C'est Casaulx, devenu premier consul, « ayans besoing de sçavoir quelque chose des affaires de la ville » qui aurait permis « que je vis le jour »²⁹.

Cette relation confidentielle et intime lui vaut des reproches sévères, lorsqu'il essaie de se faire payer ses gages (200 écus au total) : adoptant un profil bas, il prétend qu'il s'agissait uniquement d'une charge administrative de « bulletaire ». Dans l'introduction à ses mémoires, rédigée sans doute après 1615, voire 1630, il prétend avoir commencé à rassembler, classer et traduire les actes fondamentaux de la ville déjà en 1583, à la demande du premier consul et de ses successeurs³⁰. Les troubles de la

26. Jacques BILLILOUD, *Le livre en Provence du XVI^e au XVIII^e siècle*, Marseille, 1962, p. 85-106.

27. *Les Antiquitez de la ville de Marseille*, par N. Ivles Raymond de Solier iuriconsulte..., Cologny : Alexandre Pernet, 1615.

28. ACM, BB 60, fol. 107v (28 décembre 1611) : Hector de Soliers demande une avance des 300 l.t. sur les 600 l.t. promises en 1608 pour faire imprimer le livre. Il n'est plus question de l'augmentation à 1.000 l.t., accordée le 28 décembre 1612, ACM, BB 59, fol. 193v.

29. Robert RUFFI, « Mémoires », 4e cahier, p. 52 (en marge, de la main de Louis-Antoine de Ruffi : « Prise de corps contre Robert Ruffi »). Ruffi se présente comme adversaire du parti pro-savoyard et fidèle au roi de France.

30. Il dit avoir pu classer les archives de la lettre A jusqu'à la lettre L. Robert Ruffi, « Mémoires », 1er cahier [titre de la main de Louis-Antoine de Ruffi : « Memoires de Robert de Ruffi, mon bisayeul, sur l'histoir [sic] et les antiquites de Marseille. escrittes de sa main »], fol. 1r-v.

Ligue lui auraient interdit de poursuivre sa tâche. Après la réduction de la ville à l'obéissance du roi, les magistrats se seraient montrés désintéressés et lui auraient même reproché de n'avoir cherché que d'accroître sa bourse³¹. Sa version des faits et de son rôle personnel ne pouvaient guère passer dans les années 1610-1612, lorsque le problème du paiement des dettes donne lieu à des règlements de comptes et une polémique ouverte. Sèchement, les consuls lui avaient répondu en 1611 qu'il avait été un partisan intime de Casaulx et même écrit des « sonnets, chansons et libelles diffamatoires » contre Henri de Navarre³². Et Robert Ruffi avait dû proposer ses services d'« archiviste » sans paiement³³, car il s'était engagé beaucoup plus dans la Ligue qu'il ne l'avoua. Ceci l'amène à un travail de justification et de réécriture de son action et des événements du passé récent, pour se « laver » de la reproche d'avoir sympathisé avec les desseins et objectifs des « tyrans » Charles de Casaulx et Louis d'Aix. Ceci devient visible par une prospection matérielle du manuscrit³⁴. Dans le quatrième cahier qui relate les événements de la période ligueuse, d'une écriture fine et dense, on trouve des ratures, des ajouts et des retouches de la main de Robert Ruffi (ainsi que des « titres » en marge de la main de Louis-Antoine de Ruffi). On y trouve surtout des intercalaires insérés entre les pages qui concernent l'année 1597 (après la chute de Casaulx) mais qui essaient d'expliquer le rôle joué par Robert Ruffi sous la dictature de Charles de Casaulx.

Bref, ce sont des « pièces justificatives ». Prenons deux épisodes significatifs. Robert Ruffi nous donne le récit, en deux versions, d'une discussion qu'il aurait eu le 10 février 1597 avec Charles de Casaulx et Louis d'Aix, une semaine avant leur chute. Il aurait essayé de les dissuader de leur dessein d'ériger Marseille en République et les aurait invité prudemment à accepter les offres du roi. La première version dans le cahier lui-même, introduit par une rature le nom de Ruffi comme celui qui se serait

31. Robert RUFFI, « Mémoires », fol. 1.

32. ACM, CC 2185, Dossier Ruffi ; pour l'ensemble de ces polémiques voir ACM, CC 2184-2185.

33. ACM, BB 60, fol. 173v-174 (11 novembre 1612).

34. Il s'agit d'un ensemble de cahiers reliés : trois cahiers d'une écriture soignée, avec une foliotation continue ; le titre est ajouté de la main de Louis-Antoine de Ruffi, arrière-petit-fils de Robert. Ces cahiers ont apparemment été écrits après 1615 (référence aux *Antiquitez de Marseille* [1615] dans l'introduction, fol. 2v), voire 1631 (date évoquée fol. 179) ; l'écriture devient nettement plus moderne sur les fol. 3-5v, tandis que les remarques ajoutées restent dans une écriture plus ancienne, à laquelle on revient après fol. 5v. Ici, plusieurs pages ont été coupées, et on recommence avec une nouvelle foliotation (fol. 3). Au fol. 181 un cahier nouveau est inséré qui relate les événements de 1585 (« ce qu'est advenu en ceste année 1585 à Marseille du fait de Loys Daries ») à 1600 (arrivée de Marie de Médicis), avec une pagination nouvelle.

opposé aux dictateurs³⁵. La deuxième version, sur une feuille insérée, en donne un récit plus dramatique où Robert Ruffi se présente comme un acteur avisé qui sait calculer les risques sans céder sur le fond³⁶. Le deuxième épisode relaté par Robert Ruffi est une mission de négociation, après la mort de Casaulx, auprès du fils du dictateur, Fabio de Casaulx, qui tenait toujours Notre-Dame-de-la-Garde. Fabio aurait demandé dans une lettre que Ruffi agisse comme intermédiaire. Là aussi, Ruffi tente d'agrandir son rôle en se présentant comme le seul négociateur³⁷ et il souligne que les chefs militaires de l'armée royale ainsi que l'évêque rentré dans la ville, lui faisaient entièrement confiance³⁸. La mission dangereuse échoua, selon Ruffi, à cause de l'obstination de Faby Casaulx³⁹.

35. « Car ilz [Charles de Casaulx et Louis d'Aix] s'asseuroyent à leur advis que le roy d'Espagne pour la sainte cause estoit tenu de le fere et qu'ilz n'en avoyent aucune craincte. Ilz adjoustoyent encores que avec telle aide, ilz se conserveroyent en république. Sur quoy leur ayant esté reparti par quelqu'un [rature, « quelqu'un » remplacé par « Ruffi »] qu'il n'estoit plus temps de parler de république, attendu que le pape n'estoit plus de leur costé ny de la Sainte Union pour avoir [dé]jà catholicisé le roy de Navarre; à quoy ilz respondirent que les articles de la république avoyent [dé]jà esté dressez par le docteur Altovitis, son cousin germain, et qu'il leur suffisoit la protection du roy d'Espagne », Robert RUFFI, « Mémoires », 4^e cahier, p. 103-104.

36. « Il leur estoit advis de se rendre en république et que cela soyt le samedi perdevant de la réduction 10 fevrier, estoit Casaulx et Daix à la Torecte [Tourette] pour voir venir les galleres d'Espagne qu'estoyent prez du Château d'Ifz... J'estois pendant que eulx deux seulz estoient prez du mur. Ilz m'appellèrent soubdain. Je me rendz vers eulx ou estant. Ilz commencèrent avec visage sevre dessus dire : Avez-vous dict que nous devons reconnoistre le roy de Navarre et qu'en le faisant, il nous délaissera gouverneurs de Marseille avec galleres à nostre dévotion et d'estre cappitaines de la porte de Nostre Dame de la Garde, bien pensionnéz et encores 100 mille escus chacun, bref avec la carte blanche ? Advisez bien ! Ce qu'eut tant estre par eulx ainsi prononcé assez rudement, il me falloit soubdain penser la responce, laquelle fut que voyant moy et non guères l'amy Maître l'advocat Deidier, auquel j'avois tenu ce langage... Je l'avoys ainsy dict, les supliant de m'en excuser. Aussy tost cela dict, il luy fut reparty par d'Aix avec colère qu'on me vouloyt respe[c]ter, mais si quelqu'un autre eust préféré cez paroles, il luy auroit mis le pegnal dans le ventre, ayant mis le peignal nud en main, me disant de ne tenir plus ce langage. Et à l'instant Casaulz me dict tant s'en fault que nous reconnoissons jamais le roy de Navarre, que au contraire nous prétendons demeurer en république dont mon cousin, le docteur Altovitis en a [dé]jà dressé l'estat. Ausquelles paroles prononcées comme à l'aimable, je me hazarday de respondre que cela seroit fort bon s'il pouvoit fere, mais que à mon advis l'on avoit trop tardé car la saison en eust été meilleur de l'avoir faict quand Nostre Saint Père le pape se monstroit de leur costé et avoit prins la ville en sa protection, veu que depuis il avoit receu le dit roy de Navarre à l'Eglise. Casaulx respond qu'il b'importoyt rien quand bien sa sainteté l'eust faict, ce d'aautant que pour se maintenir en république ilz avoyent le roy d'Espagne pour protecteur qui ne manquera de nous estre aidant et favorable contre tous et nous fornira de galleres à ses despens et avec noz forces et moyens ordineres nous maintiendrons contre tous ennemys et avec ce me quitèrent. Mais comme que soit, ilz estoient très mal advisez. » Robert Ruffi, « Mémoires », 4^e cahier, nouvelle pagination, entre p. 90 et 91.

37. Dans la phrase « Entre autres, Faby me choisit », la formule délimitative « entre autres » est barrée, Robert Ruffi, « Mémoires », 4^e cahier, p. 105.

Certains éléments de cette justification de Ruffi ont pu être présentés au public en 1596, dans des brochures qui constituent une sorte de réécriture de l'histoire à chaud, directement après la chute de Casaulx. Le lendemain de la mort du « tyran », on voit apparaître, parmi les six relations anonymes de ces événements⁴⁰, deux *Discours* dont les auteurs présumés sont directement intéressés à une interprétation des événements qui glorifie leur rôle ou qui leur permet une reconversion en douceur⁴¹. Le juriste Etienne Bernard, président du parlement de Dijon, envoyé par le duc de Mayenne comme président de la « Chambre souveraine » de Marseille, est investi parallèlement par Henri de Navarre d'une mission secrète d'œuvrer pour la réduction de Marseille. Il ne joue en réalité qu'un rôle très secondaire, et il n'est visiblement pas au courant du complot qui aboutit à l'assassinat de Casaulx par Pierre de Libertat. Il a donc tout intérêt à s'attribuer sur le papier un rôle considérable dans la mobilisation de la population contre les partisans de Casaulx qu'il n'avait pas joué dans les faits. Souffrant ou feignant une maladie pour retarder son départ (demandé par Casaulx), il descend le 17 février 1596, à l'heureuse nouvelle de la mort de Casaulx, dans la rue, avec sa demi-pique et sa soutane ornée d'une écharpe blanche, suivi d'une foule de mille personnes qui crient « Vive le roi ». Au moins, c'est le déroulement selon son *Discours véritable* qui sort en 1596 à Paris et à Lyon (on trouve dans l'annexe de l'édition parisienne une instruction secrète d'Henri IV).

Un deuxième texte, le *Vray Discours*, sort en même temps des presses marseillaises ; il ressemble beaucoup au texte précédent, mais réduit le

38. « Je fus trouvé à la ville, Messieurs les comte de Carcès, Marquis de Trans et d'Oraison, de Poncard et autres représentans Monseigneur de Guize qui estoit allé aprez le sieur d'Espéron ; et les trouvant à la maison du sieur docteur Salomon où estoit aussi Monsieur l'évesque Ragueneau, je leur fis voir la lettre que Fabi m'escrivoit et que je n'entendois me mesler d'ung tel affere, mais à ce Messieurs me dirent estre très aisés qu'il m'eust choisi de sa part, s'assurant qu'ilz me cognoissent tel que je tiendrois toujours pour le bien du service du roy », Robert Ruffi, « Mémoires », 4e cahier, p. 105-106 (en marge, de la main de Louis-Antoine de Ruffi : « Robert Ruffi fait tous les efforts pour la réduction du Fort N. Dame de la Garde »).

39. « Il me fut donné passeport pour aller à Notre Dame de la Garde, car je n'auerois sceu passer au chemin y allant sans estre vollé des carabins qui estoient logez en ces quartiers, tenant lors la maison du roi où se tenoit Madame de Castellane. Arrivé que je fus dans le Fort Notre Dame le 24 fevrier, ayans avec moy les articles de part et autre, parlant à Faby. Je fus environné de son beau-frère Gay, Du Pin et infinité d'autres qui vouloyent tout entendre. » Robert Ruffi, « Mémoires », 4e cahier, p. 107.

40. Présentation critique de ces textes par Raoul BUSQUET, « Note critique sur les relations contemporaines de la réduction de Marseille en 1596 », in : id., *Etudes sur l'ancienne Provence*, Paris, 1930, pp. 292-296 ; Pierre BERTAS, « Qui arma le bras de l'assassin de Casaulx ? », *Provincia* 14, 1934, pp. 201-236 ; cf. aussi KAISER, *Marseille au temps des troubles*, op. cit., chap. 10-11.

41. Un des *Discours* sort de l'officine marseillaise de l'imprimeur ligueur Pierre Mascaron, prise en main après la réduction de Marseille par Etienne Bernard.

rôle de Bernard et présente les événements plutôt comme une action libératrice des Marseillais eux-mêmes, avec à leur tête Pierre de Libertat. Des mots et formulations identiques avec des pièces qu'on trouve dans les mémoires de Robert Ruffi (par exemple dans une lettre de Libertat au roi, de la main de Ruffi, et recopiée dans ses Mémoires; les distiques latins et l'épigramme de Cabanes, les sonnets de Ruffi), font qu'on lui attribue un rôle dans la rédaction, s'il n'en fut pas l'auteur. Un autre indice est la reproduction, dans l'annexe, de poèmes : des sonnets en provençal par Robert Ruffi où il dénonce les « tyrans » et des vers en latin d'autres auteurs⁴². Ce sont les seuls morceaux de ses mémoires qui trouvent leur chemin dans les presses de l'imprimerie. Les autres pièces justificatives, plus explicites, restent enfermées dans les mémoires manuscrits.

3. Dans la première édition de l'*Histoire de Marseille* d'Antoine de Ruffi (1642), ces réinterprétations à chaud ainsi que les retouches opérées dans les mémoires manuscrits de Robert Ruffi ont disparu. Pourquoi ? Robert Ruffi avait rédigé ces pages dans les premières décennies du XVII^e siècle lorsque la mémoire communicative, faire des souvenirs contrastés des contemporains, ne pouvait pas accepter sa version des faits et lorsqu'on continua à critiquer son rôle pendant la Ligue. Or, Robert Ruffi ne pouvait pas complètement nier son implication dans la Ligue; il dut se présenter dans une position considérée ambiguë par ses contemporains, puisqu'il se désigna lui-même comme confident et interlocuteur des « duumvirs », et ceci même après leur chute. Les deux épisodes de résistance ajoutés aux mémoires ainsi que la justification à chaud en 1596 sont donc en quelque sorte des offres d'interprétation postérieure qui devraient permettre à Robert Ruffi un ralliement sans perdre la face.

Ces offres étant réfutées par l'opinion, son petit-fils décide apparemment de sauver l'honneur de son aïeul plutôt par l'oubli. Antoine de Ruffi se contente dans son *Histoire de Marseille* imprimée de recopier la version « officielle » des événements telle qu'on la trouve déjà dans les mémoires du juriste royaliste, Nicolas de Bausset⁴³. Le ralliement à cette version consacrée dans la mémoire culturelle urbaine implique que le rôle de Robert Ruffi pendant cette période est passé sous silence. En revanche, Antoine de

42. *Discours véritable de la réduction de la ville de Marseille en l'obeyssance du Roy, le samedy dix-septiesme febvrier 1596*. A Paris, par Jean Le Blanc, 1596; autre édition : A Lyon, par J. Pilhehotte, 1596, sans l'« Instruction » secrète, donnée en appendice de l'édition de Paris [attribué à Etienne Bernard]. *Vray discours de la Réduction de la Ville de Marseille en l'obeyssance du Roy le Samedy 17 février 1596*. A Marseille, par commandement de Messieurs, 1596; deux éditions : l'une avec quatre sonnets provençaux de Robert Ruffi, l'autre avec un seul sonnet de cet auteur, des distiques latins et une « Epigramme » latine de B. de Cabannes (qu'on retrouve insérés dans les « Mémoires » de R. Ruffi).

43. BAUSSET, « Mémoires », p. 236-245.

Ruffi insère dans le récit de la libération de Marseille, tel qu'on le trouve dans les imprimés de l'année 1596, un élément à l'honneur de sa famille : son père Pierre de Ruffi aurait été présent dans le cortège qui suivit le président Bernard⁴⁴. Or, les pages justificatives de Robert Ruffi sur son rôle lors de la libération de Marseille ne disparaissent pas totalement de la scène urbaine. Antoine de Ruffi les a peut-être utilisées dans un contexte moins visible : dans le dossier qu'il fournit aux commissaires du roi à l'occasion des recherches de noblesse dans les années 1667-1669. Dans ce dossier particulièrement pauvre en « preuves » de noblesse⁴⁵, l'accent est mis sur les services rendus à la communauté urbaine et sur la loyauté au roi⁴⁶ : Antoine de Ruffi se sert apparemment des manuscrits de son grand-père et fournit des « extraits authentiques prouvant que noble Pierre de Ruffi et noble Robert Ruffi escuyer, père et ayeul du deffendeur, ont rendu des grands services au Roy en la réduction de Marseille⁴⁷ ».

Ces aspects en disent long non seulement sur la part d'imagination permise d'un auteur-historien mais aussi sur les modalités socialement différenciées de passer sous silence ou non des complicités compromettantes : personne n'osera reprocher après 1596 à Renée de Rieux, dame de Castellane, sa proximité avec Charles de Casaulx, ni à sa fille Marseille d'Altovitis les poèmes imprimés dans le même recueil de Pierre Paul paru en 1595⁴⁸. Les commissaires royaux ne voient dans ces pièces du dossier des Ruffi qu'une preuve parmi d'autres de la loyauté au pouvoir royal. En revanche, si les consuls-lecteurs acceptent une présentation honorable des Ruffi dans le récit des péripéties de la Ligue de l'*Histoire de Marseille* imprimée, c'est sous condition que ce ne soit pas le seul acteur réel pendant cette période – Robert Ruffi – qui en soit le héros. Celui-ci n'est acceptable pour l'opinion et la mémoire collective urbaine que cantonné dans un rôle d'érudit et d'archiviste, c'est à dire dans des qualités que lui avaient reconnu déjà en 1612 les mêmes magistrats qui l'avaient dénoncé l'année précédente comme serviteur et confident de Casaulx. C'est le prix à payer dans une action de

44. Pierre de Ruffi (né en 1575, mort avant le 26 février 1643), fils de Robert, « écuyer », capitaine du quartier du Corps de ville, second consul en 1635-1536. RUFFI, *Histoire*, 1^{re} éd., p. 292.

45. Cf. Baron A. DU ROURE, *Les maintenues de noblesse en Provence par Belleguise (1667-1669)*, Bergerac, 1923, 3 vol., vol. 3, p. 379-380.

46. Archives départementales des Bouches-du-Rhône [désormais ADBDR], B 1357, fol. 2808-2813v, 2836-2838v (jugement favorable, Aix-en-Provence, le 29 novembre 1668).

47. ADBDR, B 1357, fol. 2836 ; aucune pièce n'est indiquée qui prouve que son père Pierre de Ruffi aurait reçu en récompense des services rendus, l'office du consul des Français à Gênes, comme prétend Honoré BOUCHE, *La Chorographie ou description de Provence...*, 2 tomes, Aix-en-Provence, 1664, t. II, 2, p. 821.

48. Le capitaine de galère royal, Philippe d'Altovitis, était un cousin de Charles de Casaulx ; il épousa Renée de Rieux qui, elle, devint en 1577, la marraine de Renée de Casaulx, fille de Charles. ACM, 20 ii 7, premier cahier. KAISER, *Marseille au temps des troubles*, op.cit., p. 329, n. 98.

sauvetage réussie, de sauvetage de la réputation familiale par l'incorporation dans l'*Histoire de Marseille* imprimée de la version quasi-officielle de l'épisode de la Ligue⁴⁹. L'opération ne réussit pas toujours : un descendant de Louis d'Aix publia en 1656 une traduction et explication des *Statuts de Marseille*. Malgré une dédicace au second président du Parlement et un sonnet à la ville de Marseille, « ma chère patrie », la ville ne semble pas avoir participé aux frais de l'impression de l'ouvrage de François d'Aix⁵⁰.

La distance dans l'espace et le temps expliquent peut-être que les épisodes évoqués, devenus inoffensifs, réapparaissent ailleurs, dans les Histoires de la Provence de Bouche et de Gaufridi⁵¹. C'est différent pour l'*Histoire de Marseille* : Louis-Antoine de Ruffi, préparant la deuxième édition revue et augmentée (1696) préfère embellir le rôle familial dans les événements de 1596 par une autre invention. La « femme qui eut le courage de lascher vn coup de mousquet⁵² » sur les galères gênoises remplies de soldats espagnols qui quittèrent le port dans le désordre qu'on retrouve dans la première édition, reçoit un nom : ce fut « Claire de Ruffi, épouse de Capitaine Pierre de Crouset⁵³ ». L'enfermement dans l'érudition et le purgatoire de l'oubli de Robert Ruffi rendent le bisaïeul gênant inoffensif. Cela permet même sa réapparition dans l'édition de 1696, mais à un endroit où l'on ne l'attendait pas : dans le privilège royal qui loue les preuves de fidélité données par Antoine de Ruffi « comme aussi par Pierre & Robert de Ruffi Pere & Aïeul dudit Antoine en la reduction de nôtre ville de Marseille en 1596. où ils donnerent des marques de leur fidelité⁵⁴ ».

4. L'opération de transformer la mémoire en histoire par une sélection et une négociation sur les versions licites, s'inscrit dans le processus plus général de la redéfinition de la place des villes dans le système politique français au XVII^e siècle. Cela implique une réorientation et un positionnement historiographique dans le contexte historique nouveau – ce qui permet de lier les textes aux contextes et de ne pas s'enfermer totalement dans l'univers de l'intertextualité. En fait, on ne peut guère traiter les trois versions de l'histoire

49. ACHARD, *Histoire des hommes illustres de la Provence*, 2e partie, Marseille, 1787, ne mentionne qu'Antoine (p. 180) et Louis-Antoine de Ruffi (p. 181-182).

50. François d'AIX, *Les statuts municipaux*, Marseille, 1656. Bory, *Les origines*, op. cit., p. 41.

51. BOUCHE, *La Chorographie*, op. cit. t. II, 2, p. 821 (« le sieur Robert son pere auoit esté employé par le Duc de Guise à celle du fort de Nôtre-Dame de la Garde »); Jean-François de GAUFRIDI, *Histoire de Provence*, 2 t., Aix-en-Provence, 1694, t. 2, p. 894, reprise par Augustin FABRE, *Histoire de Marseille*, Marseille, 1829, t. 2, p. 165-166.

52. RUFFI, *Histoire*, 1^{re} éd., p. 292.

53. RUFFI, *Histoire*, 2^e éd., p. 427; Claire de Ruffi (née en 1566), fille de Robert, mariée en 1582 avec le marchand Pierre Crozet (dot : 400 écus).

54. Privilège pour huit ans, accordé le 19 mai 1691, Ruffi, *Histoire*, 2^e éd., non fol.

de Marseille sur le même plan car elles n'appartiennent pas, pour ainsi dire, au même monde, ou plutôt, elles s'inscrivaient dans des contextes historiques différents. Ceci est bien visible si l'on compare les « paratextes⁵⁵ », les dédicaces, préfaces et introductions des différentes versions : on passe dans la présentation externe de l'œuvre d'une histoire de la « cité-république » à une histoire de la ville obéissante, mise au service du souverain.

La première édition de l'*Histoire de Marseille* en 1642 aurait été dédiée à l'abbé de Saint-Victor, Alphonse-Louis de Richelieu, frère du ministre⁵⁶. Le conseil de ville décide de concourir aux frais d'impression sous certaines conditions, une délibération qui s'inscrit dans le souci déjà évoqué de s'assurer des bases juridiques et historiques d'une bonne ville avec 800 livres⁵⁷. On trouve des prescriptions semblables pour la seconde édition de l'*Histoire de Marseille*. La ville donne mille livres pour l'impression, mais cette fois, le conseil demande que l'ouvrage soit dédié à la ville⁵⁸. Dernier sursaut d'un orgueil citadin ? S'il l'en est, il ne durera pas : la clause sera modifiée, et l'histoire sera dédiée, on s'en doutait, à Louis XIV⁵⁹. Le glissement de l'argumentation dans les paratextes qui entourent les histoires de Marseille fait apparaître les changements de perspective intervenus entre la fin du XVI^e et la fin du XVII^e siècle.

Robert Ruffi affirme dans son introduction qu'il voulait, « comme vray citoyen de ceste ancienne, fidelle et illustre cité de Marseille », faire « quelque œuvre louable pour la décoration et honneur de la communauté » et ses habitants, en valorisant surtout le passé où les Marseillais étaient les « maîtres absolus » dans leur cité. Rédigé dans les premières décennies du XVII^e siècle, ce texte montre combien son auteur restait fidèle à un discours de la liberté urbaine des années 1590 avec lequel il essaya, après la Ligue, de prendre ses distances⁶⁰. Car en 1612, le premier consul Antoine de Forbin se montre beaucoup plus prudent : si son constat que la ville « a toujours heu la repputation d'estre vne des mieux policées de l'Europe » peut apparaître comme un euphémisme, il se montre plus réaliste par la suite, disant qu'on « voit bien peu de son antien lustre en nostre estat de présent », parce qu'on n'a toujours pas fait imprimer ses anciens statuts, à la différence de d'autres « bonnes villes en ce royaume ». Il s'agit donc de suivre l'exemple d'autres villes afin de s'assurer de l'ensemble de ses titres et privilèges⁶¹.

55. Gérard GENETTE, *Seuils*, Paris, 1987.

56. Selon BORY, *Les origines*, op. cit., p. 38; l'exemplaire consulté à la Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence, n'a ni de page de titre ni de dédicace.

57. Sous condition que cent exemplaires soient donnés à la ville, ACM, BB 80, fol. 9v-10 (10 novembre 1641).

58. ACM, BB 135, fol. 134v-135v (22 août 1695)

59. BORY, *Les origines*, op. cit., p. 240.

60. Robert RUFFI, « Mémoires », fol. 1r-v.

61. ACM, BB 60, fol. 173v-174 (conseil du 11 novembre 1612).

Dans l'épître au roi de la seconde édition de l'*Histoire de Marseille*, l'ouvrage devient un signe de la fidélité d'une ville « plus glorieuse d'être soumise à vos loix que d'avoir été sœur de Rome » ; un « monument de sa fidélité » et de ce fait « éternel, puisqu'il sera joint à un Nom pour lequel l'Immortalité est assurée »⁶². Or, il faut se rappeler la condition initiale, que l'ouvrage soit dédié à la ville, pour bien mesurer les limites de validité de ce langage de la fidélité. On peut d'autant plus facilement présenter l'œuvre comme un monument de fidélité que l'histoire, bien qu'augmentée, s'arrête dans sa partie événementielle toujours avant les troubles de la Fronde. Les troubles de religion y apparaissent déjà comme un souvenir d'antan. Mais on y trouve toujours comme incrusté le discours des privilèges et libertés de la ville au passé glorieux de « république » qui est constamment évoqué par les députés de la ville jusqu'aux cahiers de doléances présentés en 1789⁶³.

5. La comparaison des versions différentes sur les mêmes événements nous apprend que la transformation de la mémoire en histoire inclut un refaçonnement du passé qui ne se résume pas simplement dans une volonté familiale de faire passer sous silence des aspects gênants. Il comprend un processus de sélection et de négociation conflictuelle qui permet l'adaptation et la mise en perspective de l'histoire de la ville dans un contexte historique changeant. Le recours régressif aux sources mémorialistes de l'histoire urbaine ne signifie donc pas nécessairement qu'on se noie dans le particularisme insignifiant. On y trouve une richesse inattendue en ce qui concerne le travail sur la mémoire collective et les stratégies mises en œuvre pour sauver la mémoire familiale. Or, dans le cas de l'« entreprise Ruffi », c'est justement la transformation sélective de la mémoire en histoire qui garantit le succès de l'œuvre imprimée. Celle-ci assure aussi la pérennité de la mémoire familiale – mais d'une mémoire purgée, purifiée. Garder la mémoire signifie sans doute lutter contre l'oubli. Mais ce combat peut revêtir la forme d'une lutte contre l'oubli par l'oubli.

Wolfgang KAISER

62. RUFFI, *Histoire*, 2^e éd., fol. aij^v - aiiij.

63. Jacques FOURNIER (éd.), *Cahiers de doléances de la sénéchaussée pour les Etats généraux de 1789*, Marseille, 1920.